



## SNUipp-FSU de Charente-Maritime

<http://17.snuipp.fr/>

# Compte-rendu du CTSD du 2 Septembre 2015

## Ordre du jour :

- Mesures de rentrée

## Questions diverses du SNUipp 17

L'Inspecteur d'Académie s'étonne du dépôt du préavis de grève par le SNUipp-FSU dans le cadre de la carte scolaire.

**Nous ne comprenons pas cet étonnement.** Étant donné le peu de postes dont le département dispose, il est totalement normal que le SNUipp-FSU anticipe des mouvements de légitime colère émanant des écoles. C'est le rôle d'une organisation syndicale. Une situation d'instabilité exceptionnelle en terme de carte scolaire en cette rentrée, et le système légal d'organisation de ce type de manifestation, nécessitaient une anticipation de cette alerte sociale assortie d'un motif suffisamment souple pour que chaque école concernée par une éventuelle injustice de carte puisse réagir en conséquence.

Nous nous étonnons donc à notre tour de la réaction de l'inspecteur d'académie qui nous explique qu'on devrait déposer notre préavis de grève après le CTSD !!

Il souligne le désir du ministère de prioriser les moyens en direction des difficultés sociales des populations scolarisées.

Il annonce la suppression de la notion de « seuil » comme indicateur strict de référence sans prendre en compte l'intégralité du contexte local. Cette notion sera remplacée par une notion de « priorité » discutée préalablement avec les partenaires sociaux avec certains repères globaux de ratios élèves/classes, classes/population scolaire dans les villes.

Il rappelle que la carte scolaire de la Charente-Maritime est à -3 postes pour cette rentrée.

Les priorités de cette année sont la réforme du collège et toujours le 1<sup>er</sup> degré.

En Éducation Prioritaire, la moyenne devrait être de 25-26 élèves. Hors éducation prioritaire, 29 ou 30 en maternelle et 27 ou 28 en élémentaire.

**Pour le SNUipp-FSU, c'est bien trop lourd !**

- Mesures de rentrée

L'Inspection Académique informe qu'elle travaille avec les services de la mairie de La Rochelle pour la réorganisation des écoles. Cela se fera sur plusieurs années. La population augmente fortement dans des secteurs où il y a peu d'écoles et baisse dans des quartiers où les écoles sont nombreuses. Le SNUipp-FSU 17 veillera à ce que la qualité de l'enseignement ne se dégrade pas encore plus. **Il s'agit aussi que la mairie de La Rochelle ne ferme pas encore des écoles par seul souci d'économie budgétaire !**

Le SNUipp-FSU 17 présente différentes situations à l'administration.

L'administration présente ses mesures de fermetures et d'ouvertures (voir tableau : <http://17.snuipp.fr/spip.php?article1929> )

### **Questions diverses**

- Création du poste de référent ?

Il est acté.

- Que deviennent les postes G non pourvus ?

Ils sont gelés pour un an et seront réinjectés l'an prochain.

- Temps plein SEGPA de Pons ?

Une organisation à l'interne serait trouvée.

- Combien de demandes de mise à disposition de droit ? 24. Sur autorisation ? 34
- Combien de détachements demandés cette année ? 50
- Combien de congés parentaux ? 13
- Circulaire ULIS... Ouvertures ?

Il n'y a qu'une ULIS à plus de 12. Cette situation sera étudiée par l'IEN ASH.